

8 février 2023

Préambule

Les indicateurs de la situation épidémiologique du COVID-19 nous permettent d'alléger nos mesures.

Toutefois, les recommandations de prévention pour se protéger des virus respiratoires restent :


- L'hygiène des mains
- L'aération régulière des locaux
- Le port du masque en cas de symptômes

Les visiteurs avec symptômes ou ayant eu un contact étroit avec une personne testée positive, doivent différer leurs visites pendant au moins 5 jours¹


En cas de doute ou pour tout renseignement complémentaire sur la conduite à tenir, il est possible de contacter les équipes dédiées à la gestion des flambées au service du médecin cantonal aux numéros 022 546 40 14 ou 022 546 40 44.

Toutes les questions, suggestions ou remarques sont à adresser à info@ems-laterrassiere.ch









Hygiène des mains


	Résidents	Lavages réguliers des mains (après wc, avant les repas et activités)
	Collaborateurs	Désinfection à l'entrée et sortie de l'EMS Respect des précautions standards ou mesures additionnelles selon la situation Conserver un flacon de désinfectant dans sa poche
	Visiteurs	Désinfection à l'entrée et sortie de l'EMS

Aération

	Résidents	Aération des chambres et espaces communs est recommandé pendant 5 minutes 4 fois par jour en période hivernale Augmenter la fréquence lors de réunion/manifestation toutes les 25 minutes pendant 5-10 minutes
	Collaborateurs	Aération des bureaux, salles de colloques, salles de pause toutes les 25 minutes pendant 5-10 minutes Les vestiaires et locaux sans fenêtre sont aérés de manière passive en laissant les portes ouvertes
	Visiteurs	Si visite en chambre, aérer pendant la visite si possible

¹ Sauf situations particulières validées par la direction.








En cas de symptômes : température, rhume, toux, maux tête, maux gorge, etc		
Résidants		Test PCR sur ordre médical
		Port du masque ² chirurgical jusqu'au résultat du test. Une affiche doit être posée sur la porte de la chambre du résidant.
		Maintien des distances si port du masque impossible et jusqu'au résultat du test
		Repas et consommations en chambre jusqu'au résultat du test
Visiteurs		Visiteurs avec symptômes ou ayant eu un contact étroit avec une personne testée positive : Différer la visite pendant au moins 5 jours ³
Collaborateurs		Test PCR <u>recommandé</u>
		Port du masque chirurgical en tout temps pendant 5 jours Eviter de s'occuper des résidants non immuns
		Maintien des distances avec les autres collaborateurs lors des consommations, en salle de pause et aux vestiaires

Désinfection des surfaces		
	Résidants	Non applicable
	Collaborateurs	Selon les procédures en vigueur
	Visiteurs	Après chaque visite


² Mettre affiche sur la porte de la chambre

³ Sauf situations particulières validées par la direction.

Covid positif

Résidents		Port du masque ⁴ chirurgical pendant 5 jours
		Maintien des distances recommandé. Doit être appliqué surtout si port du masque impossible
		Repas et consommations en chambre (pendant 5 jrs)
		Test PCR à J3-4 pour les collaborateurs et résidents ayant été en contact étroit et selon recommandations du SMC
Collaborateurs	Peuvent venir travailler si capacité de travail (symptômes légers) *. Le cas échéant, un certificat médical est requis.	
	Si capacité de travail :	
		Port du masque chirurgical en tout temps pendant 5 jours Eviter de s'occuper des résidents non immuns pendant 5 jours
		Maintien des distances avec les autres collaborateurs lors des consommations, en salle de pause et aux vestiaires
Visiteurs		Visiteurs avec symptômes ou ayant eu un contact étroit avec une personne testée positive : Différer la visite pendant au moins 5 jours ⁵

Les visites en chambre résidents Covid positifs


	Les visites pour les résidents Covid positifs sont possible seulement après avoir obtenu l'accord de la direction et le service du médecin cantonal
---	---

⁴ Mettre affiche sur la porte de la chambre


⁵ Sauf situations particulières validées par la direction

Informations spécifiques pour le personnel de l'EMS


Recensement personnes immunes

	Résidants	Oui dossier médical
	Collaborateurs	Non
	Visiteurs	Non


Statistiques cantonales

	Résidants	Oui
	Collaborateurs	Non. Toutefois nous retenons le nom des collaborateurs qui nous informent volontairement de leurs résultats positifs afin que le SMC puisse décider de tester de manière ciblée.
	Visiteurs	Non

Formation

	Résidants	-
	Collaborateurs	Organiser des formations régulières aux précautions standards et mesures additionnelles
	Visiteurs	-

Stock matériel pandémie

	Résidants	-
	Collaborateurs	Anticiper la gestion du stock de matériel de protection.
	Visiteurs	-

Source : directives cantonales Direction générale de la santé GE